



RAPPORT ANNUEL

Assainissement collectif

Collectivité Clisson Sèvre et Maine Agglo

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

1. Note liminaire	3
1.1. Nature du service et territoire desservi	3
1.2. Gestion du service assainissement	4
1.2.1. Cadre contractuel	4
1.2.2. Avenants	6
1.3. Faits marquants	7
2. Caractéristiques techniques du service	9
2.1. Territoire desservi	9
2.2. Nombre d'abonnés et population desservie	9
2.3. Volumes facturés	10
2.4. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	11
2.5. Le Patrimoine	12
2.6. Linéaire de réseaux de collecte et/ou transfert	13
2.6.1. Curage	14
2.6.2. Inspections Télévisées (ITV)	14
2.6.3. Contrôle de branchements	15
2.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées	16
2.7.1. Parc des stations d'épuration	16
2.7.2. Bilans réglementaires	19
2.8. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)	22
2.8.1. Les boues	22
2.8.2. Les autres sous-produits	22
2.9. Matières de vidange et matières vinicoles	23
3. Tarification de l'assainissement et recettes du service	24
3.1. Modalités de tarification	24
3.1.1. Tarifs domestiques et facture 120m ³	24
3.1.2. Facture 120 m ³	26
4. Indicateurs de performance	30
4.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	30
4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	31
4.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	32
4.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	34

4.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	36
4.6.	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)	38
4.7.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	39
4.8.	Indice de connaissance des rejets (255.3)	40
4.9.	Taux de réclamations (P258.1)	42
4.10.	Taux moyen de renouvellement du réseau (P253.2)	42
4.11.	Nombre de points noirs du réseaux (P252.2)	43
5.	Financement des investissements	44
5.1.	Travaux 2022	44
5.2.	État de la dette du service	45
5.3.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	46
5.4.	Amortissements	46
6.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement	47
6.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	47
7.	Tableaux récapitulatifs des indicateurs	48
7.1.	Indicateurs de qualité de rejet 2022	48
7.2.	Indicateurs de performance réseau	49
7.3.	Indicateurs de service aux usagers	50
8.	Perspectives 2023	51
8.1.	Les travaux à venir	51
8.2.	Les perspectives du service assainissement	51

1. Note liminaire

1.1. Nature du service et territoire desservi

Clisson Sèvre Maine Agglo assure la totalité de la collecte et du traitement des eaux usées, en assainissement collectif et individuel, sur les 16 communes constituant le périmètre de l'agglomération. Les missions comprennent entre autres : la collecte et le transport des eaux usées, le contrôle des raccordements au réseau public et des installations individuelles, l'épuration des eaux usées, l'élimination des boues produites.



Communes desservies : Aigrefeuille-sur-Maine, Boussay, Château-Thébaud, Clisson, Gétigné, Gorges, La Haie-Fouassière, Haute-Goulaine, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, La Planche, Remouillé, Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Hilaire de Clisson, Saint-Lumine-de-Clisson, Vieillevigne.

1.2. Gestion du service assainissement

Clisson Sèvre Maine Agglo a repris les contrats en cours détenus par les communes au 1^{er} janvier 2020. Selon les communes, les modes d'exploitation étaient différents :

- Affermage par Délégation de Services Publics (concerne 13 communes)
- Gestion en régie (concerne 3 communes)

Afin d'harmoniser la gestion de la compétence et du patrimoine, les 3 communes en régie sont passées en Prestation de Service avec l'entreprise SAUR entre le 01/03/2022 et fin 2022, afin de pouvoir être intégrées dans un contrat plus global de Délégation de Service Public en 2023.

Le service confié en affermage et prestations de service comprend les prestations suivantes :

- Gestion du réseau de collecte des eaux usées (surveillance, curage, réparations, etc.).
- Gestion des postes de relèvement des eaux usées (surveillance, curage, entretien, renouvellement des installations électromécaniques).
- Dépollution des eaux usées (pilotage du traitement des stations d'épurations, entretien des installations, renouvellement des équipements électromécaniques et électrique, etc.).
- Transport et épandage des boues produites par la station de dépollution.
- Gestion du service client et de la facturation.
- Renouvellement des équipements.

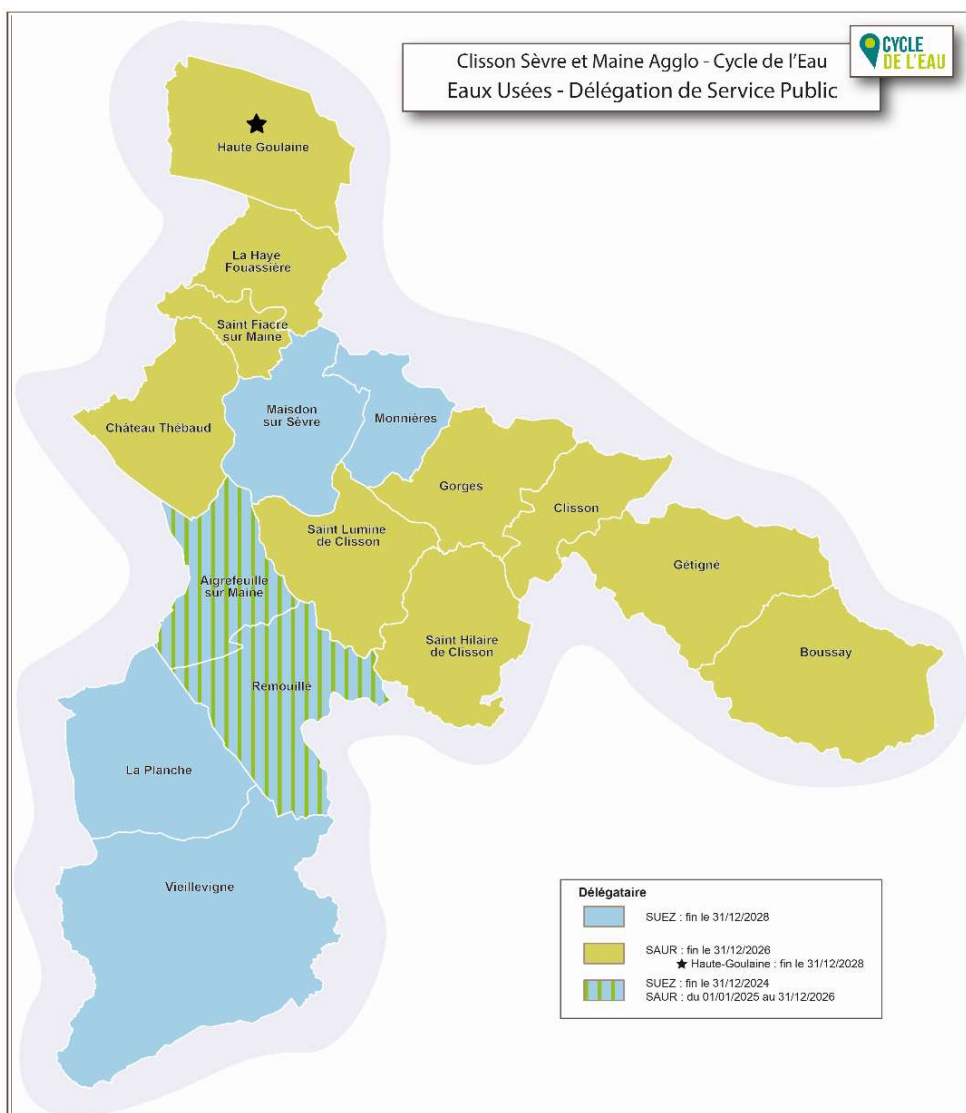
1.2.1. Cadre contractuel

Les contrats entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et les délégataires Suez ou Saur, en cours en 2022, sont les suivants :

Commune	Type de contrat	Entreprise	Date de début	Date de fin
Château- Thébaud	Concession de service public	SAUR	1/01/2019	31/12/2026
Haute-Goulaine	Concession de service public	SAUR	1/01/2018	31/12/2028
Saint-Lumine de Clisson	Concession de service public	SAUR	1/01/2019	31/12/2026
Saint-Hilaire de Clisson	Concession de service public	SAUR	1/01/2019	31/12/2026
Boussay	Concession de service public	SAUR	1/01/2020	31/12/2026
SIVU de la Sèvre	Concession de service public	SAUR	1/01/2019	31/12/2026
Aigrefeuille-sur-Maine	Concession de service public	SUEZ	1/01/2015	31/12/2024
La Planche	Concession de service public	SUEZ	01/01/2017	31/12/2028

Commune	Type de contrat	Entreprise	Date de début	Date de fin
Monnières	Concession de service public	SUEZ	01/01/2017	31/12/2028
Remouillé	Concession de service public	SUEZ	01/01/2017	31/12/2024
Vieillevigne	Concession de service public	SUEZ	01/01/2017	31/12/2028
SIVU Maisdon-Monnières	Concession de service public	SUEZ	01/01/2017	31/12/2028
Maisdon sur sèvre	Concession de service public	SUEZ	01/01/2017	31/12/2028
Clisson	Prestation de service	SAUR	01/03/2022	31/12/2022
Gorges	Prestation de service	SAUR	01/03/2022	31/12/2022
Gétigné	Prestation de service	SAUR	01/03/2022	31/12/2022

En 2022, la cartographie du mode de gestion de l'assainissement de l'agglomération est la suivante :



1.2.2. Avenants

Le tableau suivant répertorie les avenants aux contrats de Délégation de Service Public, entre le 01/01/2020 et le 31/12/2022 :

Avenant	Date d'effet	Objet
Château-Thébaud		
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022-31/12/2026	Reprise des contrôles de branchements en régie
Haute-Goulaine (Haute-Goulaine)		
Avenant n°1	14/04/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022-31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages
Avenant n°3	01/01/2022-31/12/2028	Reprise des contrôles de branchements en régie
Saint-Lumine de Clisson		
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022-31/12/2026	Reprise des contrôles de branchements en régie
Saint-Hilaire de Clisson		
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022-31/12/2026	Reprise des contrôles de branchements en régie
Aigrefeuille-sur-Maine		
Avenant n°1	30/06/2018-31/12/2024	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2024	Modification des conditions d'évacuation des boues
Avenant n°3	1/01/2020-31/12/2024	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°4	01/01/2022-31/12/2024	Intégration de nouveaux ouvrages, régularisation de la TVA, modification de la date de remise du rapport annuel, modification de la formule de révision, intégration de la présence d'amiante sur les branchements
Avenant n°5	01/01/2022-31/12/2024	Reprise des contrôles de branchements en régie
La Planche		
Avenant n°1	14/11/2019-31/12/2028	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°3	01/01/2022-31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages, régularisation de la TVA, modification de la date de remise du rapport annuel, intégration de la présence d'amiante sur les branchements
Avenant n°4	01/01/2022-31/12/2028	Reprise des contrôles de branchements en régie
Monnières		
Avenant n°1	30/06/2018-31/12/2028	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°3	01/01/2022-31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages, régularisation de la TVA, modification de la date de remise du rapport annuel, intégration de la présence d'amiante sur les branchements
Avenant n°4	01/01/2022-31/12/2028	Reprise des contrôles de branchements en régie
Remouillé		
Avenant n°1	30/06/2018-31/12/2024	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2024	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°3	01/01/2022-31/12/2024	Reprise des contrôles de branchements en régie
Vieillevigne		
Avenant n°1	1/07/2018-31/12/2028	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine
Avenant n°3	01/01/2022-31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages, intégration du suivi de l'irrigation, régularisation de la TVA, modification de la date de remise du rapport annuel, intégration de la présence d'amiante sur les branchements
Avenant n°4	01/01/2022-31/12/2028	Reprise des contrôles de branchements en régie
Maisdon-sur-Sèvre		
Avenant n°1	30/06/2018-31/12/2028	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo

Avenant	Date d'effet	Objet
Avenant n°3	01/01/2022-31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages, régularisation de la TVA, modification de la date de remise du rapport annuel, intégration de la présence d'amiante sur les branchements
Avenant n°4	01/01/2022-31/12/2028	Reprise des contrôles de branchements en régie
BOUSSAY		
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022-31/12/2026	Reprise des contrôles de branchements en régie
SIVU de la Sèvre (La Haie-Fouassière et St Fiacre sur Maine)		
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022-31/12/2026	Reprise des contrôles de branchements en régie
Ex-SIVU Maisdon-Monnières		
Avenant n°3	01/01/2022-31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages, régularisation de la TVA, modification de la date de remise du rapport annuel, intégration de la présence d'amiante sur les branchements
Avenant n°4	01/01/2022-31/12/2028	Reprise des contrôles de branchements en régie

1.3. Faits marquants

Au cours de l'année 2022, nous pouvons citer les principaux faits marquants suivants :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE :

- Modification du marnage du Poste de Relevage (PR) Avenue de la Vendée : grâce à ce nouveau paramétrage, nous ne constatons plus aucun débordement chez les abonnés Rue des Coteaux.
- L'ouvrage du clarificateur de la station d'épuration s'est incliné au fil du temps après sa construction. Cette dérive a été constatée et a fait l'objet d'un suivi topographique au cours de l'année 2022.
- Un départ de feu est survenu sous le hangar à boues de la STEP (STation d'Épuration), et a rapidement pu être maîtrisé.

LA PLANCHE :

- Injection de Chlorure Ferrique : suite à une fuite au niveau de la pompe doseuse, le poste a été repris.
- Le ballon d'eau chaude et le circuit d'eau potable sur la STEP ont été remplacés.

MONNIERES :

- Concernant la STEP Retaudière : une réhausse sur les filtres plantés de roseaux a été réalisée pour éviter des débordements.
- Concernant la STEP Le Paradis : une modification du lieu de collecte des bacs de refus de dégrillage a été mise en place pour éviter des désagréments d'odeurs auprès du voisinage.

REMOUILLE :

- Les travaux de la nouvelle Station d'épuration de Remouillé se sont terminés le 03/10/2022 (date d'achèvements des travaux) et la mise en service de la station s'est déroulée le 03/12/2022.
- Un poste de relèvement en lieu et place de l'ancienne STEP a été construit.

VIEILLEVIGNE :

- La clôture de la STEP a été remise en état.
- Un nouveau lotissement a été raccordé dans le quartier de la coulée des coteaux.

MAISDON SUR SEVRE :

- Le point d'autosurveillance du déversement au niveau du déversoir d'orage en amont de la STEP (Point réglementaire A2) a été obturé temporairement afin d'observer les impacts potentiels sur le réseau. L'objectif est de supprimer ce point de déversement à long terme.

SIVU MAISDON MONNIERES :

- Des dépassements en Phosphore ont été observés sur les rejets de la STEP La Hallopière, la filière de traitement n'étant pas conçue pour traiter ce paramètre. La problématique de cette non-conformité reste un sujet en réflexion.

HAUTE GOULAINNE :

- Travaux de reconstruction de la STEP du Plessis Renard.

LA HAYE FOUASSIERE :

- Le ballon anti-bélier du PR Caillerie a été renouvelé.
- Suite à la casse des anses de levage des aérateurs dans le bassin d'aération, un plongeur est intervenu pour réparation.



2. Caractéristiques techniques du service

2.1. Territoire desservi

Le service d'assainissement collectif dessert l'ensemble des 16 communes de Clisson Sèvre Maine Agglo, ainsi que de nombreux villages.

Chaque territoire communal dispose d'un plan de zonage de l'assainissement collectif délimitant les secteurs relevant de l'assainissement collectif et ceux relevant du non collectif (SPANC).

Le territoire couvre en 2022 environ 57 815 habitants et 4100 entreprises.

2.2. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2022, le service public d'assainissement collectif a desservi 20 859 abonnés.

Nombre total d'abonnés en 2021	20 142 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2022	20 859 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2022	20 853 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2022	6 abonnés
Variation en %	3.3 %

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'utilisateurs du service public d'assainissement au cours des 3 dernières années pour chaque commune :

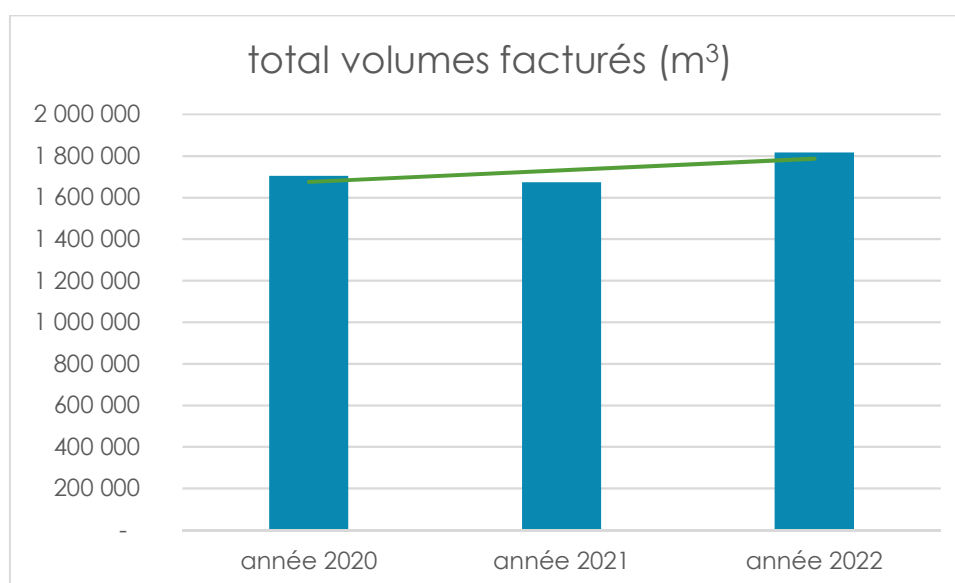
Communes	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Aigrefeuille-sur-Maine	1 375	1394	1417	1.6%
Boussay	855	854	863	1.1%
Château-Thébaud	840	832	841	1.1%
Haute-Goulaine	2 365	2383	2383	0.0%
La Haye Fouassière	1 969	1948	2372	0.5%
Saint-Fiacre-sur Maine	419	412		
La Planche	732	738	772	4.6%
Maisdon-sur-Sèvre	904	922	934	1.3%
Monnières	817	851	905	6.3%
SIVU Maisdon-Monnières	58	58	58	0,0%
Remouillé	563	567	563	-0.7%
Saint-Hilaire-de-Clisson	765	807	823	2.0%
Saint-Lumine-de Clisson	589	590	605	2.5%
Vieillevigne	973	986	1029	4.4%
Clisson	3 676	3733	3799	1.8%
Gorges	1 729	1770	2044	15.5%
Gétigné	1 297	1297	1451	11.9%
TOTAL	19 926	20 142	20 859	3.6 %

Remarque : l'évolution importante entre 2021 et 2022 du nombre de branchements sur les communes de Gétigné et Gorges ne correspond pas à une augmentation réelle mais à une mise à jour corrective de la base de données du délégataire, la prise en main de ces contrats en DSP ayant débuté en 2022.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **4,65 abonnés/km pour l'année 2022**.

2.3. Volumes facturés

L'évolution des volumes facturés entre 2020 et 2022 est présentée dans le graphique suivant :



Les volumes par année sont à prendre avec recul car ils dépendent des périodes de facturation, et ne sont pas ramenés à une année calendaire de 365 jours. La courbe de tendance montre malgré tout une augmentation depuis 2020.

La répartition des volumes facturés depuis 2020 entre les communes est la suivante :

Communes	2020	2021	2022	Evolution 2021/ 2022
Aigrefeuille sur Maine	130 119	131 686	130 796	-0,68%
Boussay	65 978	61 985	75 308	21,49%
Château Thébaud	73 101	71 619	77 139	7,71%
Haute Goulaine	214 603	213 363	234 502	9,91%
La Haye Fouassière	207 433	206 182	215 252	4,40%
Saint Fiacre sur Maine				

La Planche	57 780	60 484	60 483	0,00%
Maisdon sur Sèvre	73 364	71 452	71 098	-0,50%
Monnières	65 151	65 445	64 832	-0,94%
SIVU Maisdon-Monnières	3 636	NA	3 370	
Remouillé	48 651	45 648	45 302	-0,76%
Saint Hilaire de Clisson	60 748	63 707	64 135	0,67%
Saint Lumine de Clisson	48 628	49 523	47 752	-3,58%
Vieillevigne	73 572	81 594	81 353	-0,30%
Clisson	306 114	301 853	329 240	9,07%
Gorges	147 840	144 196	168 450	16,82%
Gétigné	127 587	103 899	147 138	41,62%
TOTAL	1 704 305	1 672 636	1 816 150	8.5 %

2.4. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **6** en 2022 sur le territoire de Clisson Sèvre Maine Agglo. Quelques autorisations de rejet mises en place par les communes sont caduques et sont à mettre à jour.

Les établissements bénéficiant d'une autorisation de rejet sont :

Commune	Entreprise	Activité	Existence d'un prétraitement avant rejet
Aigrefeuille-sur-Maine	Shaper's	Fabrication d'outillages (plastique)	Déshuileur
Gétigné	Smurfit Kappa	Fabrication de carton ondulé	Bassin tampon / décanteur / déshuileur/ osmoseur
Gétigné	PapCart	Fabrication de carton ondulé	Décanteur
Clisson	Elis	Blanchisserie	Tamis / échangeur thermique / régulateur pH
Haute-Goulaine	Newclip Technics	Formation et recherche activités chirurgicales	RAS
Vieillevigne	Phoenix	Crématorium animalier	RAS

Deux nouvelles autorisations ont été délivrées en 2022 et une mise à jour de l'autorisation de déversement accompagnée de la convention avec l'entreprise ELIS est en cours de signature.

Un travail d'identification des entreprises du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo pouvant nécessiter la mise en place d'une autorisation est en cours. Ce travail va permettre d'engager une réflexion sur la gestion des effluents non domestiques afin de répondre à la réglementation, notamment dans le cadre des campagnes de recherche des substances dangereuses (RSDE) et aux sollicitations de plus en plus nombreuses des entreprises, particulièrement dans le cadre des dossiers ICPE.

2.5. Le Patrimoine

Le tableau suivant synthétise le patrimoine de Clisson Sèvre Maine Agglo en 2022 :

Communes	Linéaire de réseaux en km	Nombre de postes	Nombre de stations	Capacité des stations en EH ⁽¹⁾
Aigrefeuille sur Maine	25,06	6	1	5 500
Boussay	18,46	8	1	2 000
Château Thébaud	17,48	7	4	1700 / 1000 / 110 / 200
Haute Goulaine	66,78	15	2	160 / 40
La Haye Fouassière	41,35	11	1	11 000
Saint Fiacre sur Maine	11,47	7		
SIVU Sèvre Haute Goulaine	0,34	3		
La Planche	14,37	5	2	2 200 / 50
Maisdon sur Sèvre	18,38	10	3	1600 / 600 / 250
Monnières	18,38	10	5	1500 / 250 / 500 / 40 / 77
SIVU Maisdon-Monnières	3,01	3	1	320
Remouillé	9,50	4	1	1500, puis 1800 (nouvelle STEP)
Saint Hilaire de Clisson	18,50	6	4	1800 / 190 / 150 / 130
Saint Lumine de Clisson	12,08	9	3	1400 / 260 / 160
Vieillevigne	17,05	7	1	3000
Clisson	62,33	24	1	700
Gorges	44,07	23	1	21 500
Gétigné	29,00	10	0	100
TOTAL	426,7	168	32	58 010

⁽¹⁾EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

L'agglomération possède un patrimoine d'environ 426 km de réseaux d'eaux usées, 168 postes de relèvement, et 32 stations d'épurations représentant une capacité totale d'épuration de plus de 58 000 équivalents-habitants (EH).

La disposition et le maillage historique du réseau font que les bourgs de Gétigné et Haute-Goulaine ont leurs effluents traités sur des communes voisines au territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo. Les effluents du bourg de Gétigné sont traités sur la station d'épuration de la commune de Cugand et ceux du bourg de Haute-Goulaine sont traités sur la station d'épuration de la commune de Basse-Goulaine.

2.6. Linéaire de réseaux de collecte et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 13,69 km de réseau unitaire,
- 406,660 km de réseau séparatif d'eaux usées,

Soit un linéaire de collecte total de 420,348 km.

La répartition par catégorie des linéaires (en mètres) de réseau entre les communes est la suivante :

Commune	Gravitaire	Part unitaire du réseau gravitaire	Refoulement	Total
Aigrefeuille-sur-maine	21 765		3 292	25 057
Boussay	15 074	2 695	3 358	18 432
Château-Thébaud	15 650		1 997	17 646
Clisson	52 884	6 106	9 442	62 326
Gorges	30 001	4 873	14 071	44 072
Gétigné	23 273		5 730	29 003
Haute-Goulaine	47 474		7 856	55 530
La Haye-Fouassière (SIVU)	32 068		9 286	41 354
Saint-Fiacre-sur-Maine (SIVU)	7 277		4 190	11 467
Haute-Goulaine / Le Pallet (SIVU)	4 037		1 868	5 905
La Planche	13 375	15	981	14 371
Maisdon-sur-sèvre	15 121		3 263	18 384
Monnières	14 740		2 711	17 451
Remouillé	8 540		958	9 498
St Hilaire de Clisson	16 088		2 371	18 459
St Lumine de Clisson	9 565		1 985	11 550
Vieillevigne	15 575		1 471	17 046
SIVU Maisdon-Monnières	1 860		1 152	3 012
Total	344 366	13 689	75 982	420 348

2.6.1. Curage

Le tableau suivant indique les objectifs contractuels de l'année 2022 par commune en curage, et leur avancement depuis le début des contrats :

	Contractuel annuel (ml)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Cumul contractuel	cumul réalisé	Delta
Haute Goulaine	3 335				2 691	2 950	3 312	2 726	2 633	16 675	14 312	- 2 363
SIVU de la Sèvre *	2 759					2 988	2 289	2 773	3 048	11 036	11 098	62
Boussay *	2 120						523	885	1 568	6 360	2 976	- 3 384
Château-Thébaud *	1 093					801	897	1 029	691	4 372	3 418	- 954
Saint Hilaire *	1 082					969	1 919	1 045	1 150	4 328	5 083	755
Saint Lumine *	733					493	696	97	630	2 932	1 916	- 1 016
Aigrefeuille sur Maine	1 880	1 916	-	2	4 922	2 533	-	1 921	1 150	15 040	12 444	- 2 596
La Planche	1 000			1 070	967	1 074	-	2 904	183	6 000	6 198	198
Maisdon sur Sèvre	1 500			20	2 942	1 122	294	574	-	9 000	4 952	- 4 048
Monnières	1 400			-	2 358	1 745	-	1 919	-	8 400	6 022	- 2 378
Remouillé	900			946	1 191	456	940	-	-	5 400	3 533	- 1 867
SIVU Maisdon-Monnière	100			-	-	-	-	-	-	600	-	- 600
Vieillevigne	1 200			1 230	1 217	831	814	-	-	7 200	4 092	- 3 108
TOTAL	19 102	1 916	-	3 268	16 288	15 962	11 684	15 873	11 053	97 343	76 044	- 21 299

Une attention particulière sera apportée sur les années en amont des fins de contrats pour rattraper les reliquats importants en curage.

Remarque : Le contrat de prestation de services en 2022 sur les communes de Gorges, Clisson et Gétigné exigeait un curage de 14 000 ml de réseau qui n'a pu être effectué dans la période de 10 mois du contrat. Ce linéaire sera reporté sur le contrat de DSP à partir du 01/01/2023.

2.6.2. Inspections Télévisées (ITV)

Le tableau suivant indique les objectifs contractuels de l'année 2022 par commune en inspection caméra, et leur avancement depuis le début des contrats :

	Contractuel annuel (ml)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Cumul contractuel	cumul réalisé	Delta
Haute Goulaine	1 000				303	1 279	1 269	1 369	1 283	5 000	5 503	503
SIVU de la Sèvre *	1 182					1 633	949	1 334	543	4 728	4 459	- 269
Boussay *	909						17	564	1 264	2 727	1 845	- 882
Château-Thébaud *	468					513	381	507	555	1 872	1 956	84
Saint Hilaire *	464					969	606	-	466	1 856	2 041	185
Saint Lumine *	314					493	696	71	332	1 256	1 592	336
Aigrefeuille sur Maine	1 880	1 823	-	2	2 825	2 533	-	-	1 150	15 040	8 333	- 6 707
La Planche	280			-	20	-	-	-	183	1 680	203	- 1 477
Maisdon sur Sèvre	364			-	546	-	294	655	-	2 184	1 495	- 689
Monnières	312			-	-	-	-	-	-	1 872	-	- 1 872
Remouillé	500			561	1 038	456	940	-	-	3 000	2 995	- 5
SIVU Maisdon-Monnière	67			-	-	-	-	-	-	402	-	- 402
Vieillevigne	302			-	-	831	814	-	-	1 812	1 645	- 167
TOTAL	8 042	1 823	-	563	4 732	8 707	5 967	4 500	5 776	43 429	32 068	- 11 362

Une attention particulière sera apportée sur les années en amont des fins de contrats pour rattraper les reliquats importants en inspections télévisées.

Remarque : Le contrat de prestation de services en 2022 sur les communes de Gorges, Clisson et Gétigné n'exigeait pas d'ITV.

2.6.3. Contrôle de branchements

Il existe plusieurs types de contrôle de branchement :

- Sur l'existant (évaluation de l'état de conformité de patrimoine) ;
- Sur les habitations neuves (vérification de la conformité avant la mise en service d'un nouveau branchement) ;
- En cas de vente (information à l'acheteur et invitation à la mise aux normes le cas échéant).

Avant 2022, des contrôles de conformité étaient effectués par les entreprises délégataires, des entreprises indépendantes ou en régie. A partir du 01/01/2022, l'agglomération Clisson Sèvre Maine Agglo a souhaité faire évoluer cette gestion afin d'avoir une vision globale des branchements et de leur mise en conformité pour les branchements neufs et existants dans le cadre des ventes. Ces contrôles sont donc réalisés depuis le 01/04/2022 en régie par les agents de la cellule contrôle de l'agglomération. Les délégataires continuent d'effectuer à la demande de l'agglomération des contrôles sur les branchements existants sur bon de commande.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des contrôles effectués en 2022 selon le contexte :

Commune	Existant	Existant NC	Neuf et Avant travaux dont extension	Neuf et Avant travaux NC	Vente	Vente NC	Contre-visite	Contre-visite NC	Total	% (NC)
AIGREFEUILLE	2		53	13	42	14	4	2	101	29%
BOUSSAY	47	29	49	27	18	9	2	2	116	58%
CHÂTEAU THEBAUD					22	6	2	0	24	25%
HAUTE GOULAINÉ			2	0	49	15	5	3	56	32%
LA HAIE FOUASSIÈRE					61	22	2	1	63	37%
SAINT FIACRE SUR MAINE			1	1	14	4	2	0	17	29%
LA PLANCHE	12	4			19	4	1	0	32	25%
MONNIÈRES			2	0	29	8	1	0	32	25%
MAISDON SUR SEVRE	0		1	0	23	7	1	0	25	28%
REMOUILLE					8	5			8	63%
SAINT HILAIRE DE CLISSON			1	0	21	3			22	14%
SAINT LUMINE DE CLISSON					15	1	1	0	16	6%
VIEILLEVIGNE	1		1	0	19	9	3	2	24	46%
CLISSON	2	1	19	2	98	43	12	4	131	38%
GETIGNE	1		15	2	36	14	4	0	56	29%
GORGES			9	0	32	14	3	2	44	36%
TOTAL	65	34	153	45	506	178	43	16	767	36%

Nous pouvons constater un pourcentage de 36 % de non-conformité par rapport à l'ensemble des contrôles effectués.

Les branchements non-conformes peuvent contribuer grandement à l'intrusion d'eaux claires parasites (eaux pluviales collectées par le réseau d'eaux usées) mais aussi à la pollution du milieu récepteur (eaux usées déversées au milieu naturel via les réseaux et ouvrages pluviaux).

Une réflexion sur les moyens d'incitation à la remise en conformité est en cours à l'échelle de Clisson Sèvre Maine Agglo.

2.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées

2.7.1. Parc des stations d'épuration

Le parc des stations d'épurations de l'agglomération est constitué de stations d'épurations dont les caractéristiques générales sont rappelées ci-dessous :

Commune	Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	0444002S0001	Boues activées	5 500	Déclaration	Le Haut Coin, affluent de la Maine
Boussay	Ardillais	0444022S0003	Lagune	2000	Déclaration	Ruisseau de la Morinière, affluent de la Sèvre Nantaise
Château-Thébaud	Le Brairon	0444037S0007	Filtres plantés de roseaux	200	Déclaration	Affluent de la Maine
Château-Thébaud	Route de Caffino	0444037S0005	Boues activées	1 700	Déclaration	La Maine
Château-Thébaud	La Poterie	0444037S0003	Lagunage aéré	1 000	Déclaration	Affluent de la Maine
Château-Thébaud	La Suaude	0444037S0002	Filtres plantés de roseaux	110	-	Affluent de la Maine
Haute-Goulaine	Pont-de-l'Ouen	0444071S0002	Filtres plantés de roseaux	160	-	Marais de Goulaine
Haute-Goulaine	Plessis Renard	0444071S0003	Filtres plantés de roseaux	40	-	Marais de Goulaine
Saint-Lumine-de-Clisson	La Vérolière	0444173S0003	Boues activées	1 400	Déclaration	Ruisseau de la Margerie, affluent de la Sèvre Nantaise
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Fresne	0444173S0002	Filtres plantés de roseaux	160	-	Le Fresne
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Pay	0444173R0004	Lagunage	260	Déclaration	Fossé rejoignant le ruisseau de la Margerie
Saint-Hilaire-de-Clisson	L'Audouinière	0444165S0004	Filtres plantés de roseaux	150	-	Ruisseau de l'Osée
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Landonnière	0444165S0003	Filtres plantés de roseaux	190	-	Ruisseau de la Margerie
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Morinière	0444165S0001	Filtres Plantés de Roseaux	130	-	La Caffinière
Saint-Hilaire-de-Clisson	Rue du Paradis	0444165S0007	Boues activées	1 800	Déclaration	La Margerie

SIVU de la Sèvre	La Faubretière	0444070S0003	Boues activées	11 000	Autorisation	Sèvre nantaise
La Planche	La Gausserie	0444127S0004	Filtres coco	50	-	L'Ognon
La Planche	Bois Joly	0444127S0002	Boues activées	2 200	Déclaration	L'Ognon
Monnières	Coursay	0444100S0005	Filtres plantés de roseaux	250	Déclaration	Le Coursay
Monnières	La Retaudière	0444100S0003	Filtres plantés de roseaux	40	-	Etang privé
Monnières	La Basse Gravelle	0444100S0007	Filtres plantés de roseaux	500	Déclaration	La Gravelle, affluent de la Sèvre Nantaise
Monnières	Paradis	0444100S0002	Boues activées	1 500	Déclaration	La Sèvre Nantaise
Monnières	Les Coteaux	0444100S0004	Filtres plantés de roseaux	77	-	La Sèvre Nantaise
Remouillé	Chemin des Vallées	0444142S0002	Boues activées	1 000	Déclaration	La petite Maine
Vieillevigne	Les Noëlles	0444216S0002	Boues activées	3 000	Déclaration	L'Ognon
SIVU Maisdon-Monnières	La Hallopière	0444100S0006	Filtres plantés de roseaux	320	Déclaration	La Bidière, affluent Sèvre Nantaise
Maisdon-sur-Sèvre	La Haie Trois Sous	0444088S0003	Rhizofiltration	600	Déclaration	Le Douet
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beau soleil	0444088S0002	Boues activées	1 600	Déclaration	La Maine
Maisdon-sur-Sèvre	Le Gué Joubert	0444088S0004	Rhizofiltration	250	Déclaration	La Sèvre Nantaise
Gorges	La Batardière	0444064S0002	Boues activées	21 500	Autorisation	La Sèvre Nantaise
Gétigné	Haute Gente	0444063S0002	Filtres Plantés de roseaux	100	-	La Moine
Clisson	La Brebionnière	0444043S0002	Lagunage	700	Déclaration	La Chaintreau

Dans le cadre des travaux sur l'année 2022, le parc a évolué de la manière suivante :

- Une nouvelle station d'épuration a été construite en remplacement de celle actuelle sur la commune de Remouillé.
- La clôture de la station les Noëles à Vieillevigne a été refaite et correspond aux exigences réglementaires en matière de sécurité.
- Le projet de suppression de la step de la Gausserie à la Planche et son raccordement sur la station du bourg (Bois Joly) avec remplacement du poste de relevage existant a été lancé.



Photos des travaux de la STEP de Remouillé



Mise en eau du clarificateur sur la nouvelle station d'épuration de Remouillé

2.7.2. Bilans réglementaires

Les stations de traitements sont conçues, dimensionnées, et exploitées de manière à ce qu'elles puissent recevoir et traiter les flux de matières polluantes correspondant aux débits et charges de référence.

En conditions normales de fonctionnement, les rejets de la station doivent respecter des valeurs limites définies par la réglementation, prenant en compte le milieu récepteur des rejets (rivière ou ruisseau).

La réglementation prévoit, pour le suivi du bon fonctionnement du traitement pour toutes les stations supérieures à 200 EH, un certain nombre d'analyses et de bilan 24h par an sur les paramètres tels que :

- DBO5 : demande biologique en oxygène sur 5 jours
- DCO : demande chimique en oxygène
- MES : matières en suspension
- NGL : Azote Global
- NTK : Azote Kjeldahl
- Pt : Phosphore total

Selon les paramètres suivis et les stations, les effluents doivent satisfaire aux exigences de rejet en concentration ET/OU en rendement.

Le tableau de synthèse sur la page suivante présente pour l'ensemble des stations d'épuration supérieures à 200 EH :

- Les valeurs de références en débit journalier et en pollution organique entrante
- Les moyennes annuelles des bilans 24 h par paramètre, en valeur et en rendement

Commune	Station	Débit journalier de référence	Charge brute de pollution organique de référence	Concentration en sortie en mg/l et rendement épuratoire en %											
				m³/j	kg DBO5/j	DBO5		DCO		MES		NGL		NTK	
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	2087	104	1,7	99%	31,5	93%	5,9	98%	4,5	90,2%	1,5	96,8%	0,9	86,6%
Boussay	Ardillais	1461	86	7,1	98%	50,4	95%	34	78%	28,62		24,4	44,0%	7,02	2,2%
Château-Thébaud	Route de Caffino	740	102	6,1	98%	28	97%	10	96%	5,25	94,7%	4,6	nc	0,99	92,3%
Château-Thébaud	La Poterie	746	60	25	97%	61	97%	69	80%	22,56	68,2%	20,5	71,1%	3,2	64,0%
Saint-Lumine-de-Clisson	La Vérolière	438	72	5,7	99%	25	97%	8	98%	5,9	94,4%	2,8	97,2%	0,4	96,0%
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Fresne	47	9,6	3,3	99%	31	94%	6,4	96%	57,4		5,4	92,8%	4,7	36,5%
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Pay	39	16	7	98%	53	93%	14	96%	19,86	77,7%	19,5	78,1%	4,98	62,0%
Saint-Hilaire-de-Clisson	Rue du Paradis	681	108	4,25	99%	22	97%	4,8	99%	3,35	96,2%	2,68	97,0%	0,62	93,5%
SIVU de la Sèvre	La Faubrière	2592	660	3,8	95%	22	95%	3,75	96%	5,06	87,4%	3,78	90,1%	0,39	91,9%
La Planche	Bois Joly	549	48	3,4	98%	37	93%	10,7	97%	11,7	76,0%	nc	nc	1,8	82,0%
Monnières	Coursay	38	1	4	96%	46	89%	8	97%	74,9	32,0%	nc	nc	6,8	30,6%
Monnières	La Basse Gravelle	67	19	4	99%	69	90%	11	92%	nc	nc	9	90,0%	nc	nc
Monnières	Paradis	555	12	1	98%	31,4	88%	5	94%	5,4	90,0%	1,2	97,0%	1,2	80,0%
Remouillé	Chemin des Vallées	225	61	3,4	99,0%	41%	95,7%	7,7	97,9%	nc	nc	18,9	84,1%	1,6	88,6%
Vieillevigne	Les Noëllés	1399	94	2	99,0%	32,1	97%	6,2	97,0%	5,9	90,0%	1,7	97,0%	1,7	74,0%
SIVU Maisdon-Monnières	La Hallopière	48	5	1	99,6%	41	94%	5	97,2%	nc	nc	5,8	95,0%	12	7,7%
Maisdon-sur-Sèvre	La Haie Trois Sous	90	11	5	96%	55	88%	8	97%	34	59,5%	14	83,3%	3,8	53,7%
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beau soleil	466	31	3,5	97%	38,4	90%	5,8	96%	9,3	83,5%	nc	nc	1,9	70,0%
Maisdon-sur-Sèvre	Le Gué Joubert - Févrie	38	11	2	99%	36	96%	6	98%	27	80,0%	7,4	94,0%	3	81,0%
Gorges	La Batardière	3371	1291	2,38	98%	21,17	93%	3,39	96%	6,75	89,1%	2	95,1%	0,6	91,5%
Clisson	La Brebionnière	254	42	58	87%	172	81%	52	87%	38,37	60,8%	38,2	61,0%	9,2	4,2%

On peut constater sur ces valeurs des non-conformités (en rouge dans le tableau) :

- STEP de Boussay en Pt : la filière actuelle (lagune) ne permet pas un traitement suffisant du Phosphore. Une nouvelle station en filière Boues Activées est en cours d'étude.
- STEP de la Hallopière en Pt : la filière ne permet pas de traiter correctement le phosphore. Une réflexion est nécessaire pour lever cette non-conformité à l'avenir.
- STEP de Remouillé en NTK : une montée en charge dans le bassin d'aération a dû être opérée en attendant le transfert des effluents vers la nouvelle station d'épuration, créant cette non-conformité temporaire.

Une station d'épuration sera jugée conforme du point de vue de son exploitation si les deux conditions suivantes sont respectées :

- Respect du programme d'autosurveillance : respect du nombre de mesures entrée / sortie par an avec un nombre maximal d'échantillons non-conformes.
- Le rejet est conforme aux valeurs limites de rejets et aux valeurs rédhibitoires fixées par arrêté.

A ce titre, la synthèse de la conformité **en exploitation** des stations d'épuration sur le territoire est la suivante :

Commune	Station	Filière de traitement	Conformité exploitant
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	Boues activées	Conforme
Boussay	Ardillais	Lagune	Conforme
Château-Thébaud	Route de Caffino	Boues activées	Conforme
Château-Thébaud	La Poterie	Lagunage aéré	Conforme
Saint-Lumine-de-Clisson	La Vérolière	Boues activées	Conforme
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Fresne	Filtres plantés de roseaux	Conforme
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Pay	Lagunage	Conforme
Saint-Hilaire-de-Clisson	Le Bourg Rue du Paradis	Boues activées	Conforme
SIVU de la Sèvre	La Faubretière	Boues activées	Conforme
La Planche	Bois Joly	Boues activées	Conforme
Monnières	Coursay	Filtres plantés de roseaux	Conforme
Monnières	Paradis	Boues activées	Conforme
Remouillé	Chemin des Vallées	Boues activées	NON Conforme
Vieillevigne	Les Noëllés	Boues activées	Conforme
SIVU Maisdon-Monnières	La Hallopière	Filtres plantés de roseaux	NON Conforme
Maisdon-sur-Sèvre	La Haie Trois Sous	Rhizofiltration	Conforme
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beau soleil	Boues activées	Conforme
Maisdon-sur-Sèvre	Le Gué Joubert	Rhizofiltration	Conforme
Gorges	La Batardière	Boues activées	Conforme

2.8. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

2.8.1. Les boues

Sur les 32 stations d'épuration du parc communautaire, 11 sont de types boues activées et produisent de manière régulière des boues qui doivent être éliminées (pour les autres stations de type lagunage ou filtres plantés, les boues ne sont évacuées que tous les 5 à 10 ans environ). Les boues issues des filières en boues activées des stations de Château-Thébaud (route de Caffino) et St-Lumine-de-Clisson (La Vérolière) sont traitées par lit plantés et font l'objet d'un curage une fois tous les 5 ans.

Parmi les 9 stations d'épuration à boues activées ayant eu des boues traitées à évacuer en 2022, 5 d'entre elles ont valorisé les boues en agriculture avec un plan d'épandage validé par la Préfecture et 4 stations ont valorisé les boues par compostage.

Le tableau suivant récapitule les boues quantités de boues évacuées (en tonne de matière sèche) et leurs destinations :

Communes	Station	Quantité de boues évacuées (TMS)	Destination
Aigrefeuille sur Maine	Les Goupillières	41,62	Compostage
Château Thébaud	Route de Caffino	0	Épandage
La Haye Fouassière	La Faubretière	70,8	Compostage
La Planche	Bois Joly	35	Compostage
Maisdon sur Sèvre	Route de Beausoleil	24	Épandage
Monnières	Paradis	20	Épandage
Remouillé	Chemin des Vallées	9,3	Épandage
Saint Hilaire de Clisson	Le Bourg - Rue du Paradis	21,27	Compostage
Saint Lumine de Clisson	La Vérolière	0	Épandage
Vieillevigne	Les Noëllés	18,26	Épandage
Gorges	La Batardière	294	Épandage
TOTAL		534,25	

2.8.2. Les autres sous-produits

Les stations d'épuration génèrent également d'autres sous-produits tels que :

- Les refus de dégrillage, qui sont des matières solides retenues en tête de la filière de traitement, et sont évacuées dans des sacs poubelles hermétiques en CET classe 2 accueillant les déchets domestiques ou assimilés.

2.9. Matières de vidange et matières vinicoles

La station de la Faubrière à La Haye-Fouassière et la station de la Batardière à Gorges reçoivent et traitent des volumes en apports extérieurs de matières de vidange et matières vinicoles.

Communes	Station	Matières de vidanges (m ³)		
		2020	2021	2022
La Haye Fouassière	La Faubrière	409	149	218
Gorges	La Batardière	nc	nc	863

Communes	Station	Matières vinicoles (m ³)		
		2020	2021	2022
La Haye Fouassière	La Faubrière	nc	150	399,15
Gorges	La Batardière	nc	nc	154,6

Des conventions sont établies entre Clisson Sèvre et Maine Agglo, le délégataire, et les entreprises de vidange ou les viticulteurs, afin de spécifier les modalités d'apports des effluents à la STEP.

3. Tarification de l'assainissement et recettes du service

3.1. Modalités de tarification

3.1.1. Tarifs domestiques et facture 120m³

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et également une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.). Chacune de ces parts peut également être décomposée entre une part délégataire et une part collectivité.

Part collectivité

Pour la partie collectivité, les tarifs sont votés chaque année en Conseil Communautaire sur présentation d'un budget prévisionnel.

Part délégataire

Pour les 13 communes ayant une part délégataire, les contrats de délégation de service public encadrent la révision annuelle du tarif contractuel. Il y a une seule révision de prix chaque année.

Part organismes publics

Pour la partie organismes publics (Agence de l'Eau), l'évolution des tarifs est décidée par le Conseil d'Administration de cet établissement public. Le tarif de la redevance modernisation des réseaux de collecte s'élève à 0,15 € HT/m³ au 01/01/2023.

Le tableau sur la page suivante présente le détail des tarifs assainissement au 01/01/2023 par commune.

Commune	TARIFS ASSAINISSEMENT 2023															
	Abonnement Part collectivité (€ HT)	Abonnement Part délégataire (€ HT)	Abonnement Part syndicale (€ HT)	Total Abonnement HT	Part variable collectivité (€ HT/m3)				Part variable syndicale (€ HT/m3)	Part variable Délégataire (€ HT/m3)	Total Part Variable HT pour 120 m³	Organismes publics pour 120 m³ (€ HT/m3)	Facture moyenne (€ HT - 120m3)	Prix au m³ HT (base 120 m3)	Ratio part fixe loi LEMA (<30%)	Prix au m³ TTC (base 120 m3)
					Tranche 0 à 40 m3	Tranche 41 à 250 m3	Tranche 251 à 1000 m3	Tranche >1000 m3								
Clisson	31,000 €	29,000 €	- €	60,00 €	1,3000 €	1,3000 €	1,3000 €	1,3000 €	- €	0,7296 €	243,5520 €	18,0000 €	321,55 €	2,68 €	19,8%	2,95 €
Gorges	31,000 €	29,000 €	- €	60,00 €	1,3000 €	1,3000 €	1,3000 €	1,3000 €	- €	0,7296 €	243,5520 €	18,0000 €	321,55 €	2,68 €	19,8%	2,95 €
Gétigné	4,000 €	29,000 €	27,000 €	60,00 €	0,6900 €	0,6900 €	0,6900 €	0,6900 €	0,610 €	0,7296 €	243,5520 €	18,0000 €	321,55 €	2,68 €	19,8%	2,95 €
Aigrefeuille-sur-Maine	25,578 €	34,422 €	- €	60,00 €	1,0161 €	1,0161 €	1,0161 €	1,0161 €	- €	1,068 €	250,1449 €	18,000 €	328,14 €	2,73 €	19,3%	3,01 €
Boussay	24,219 €	35,781 €	- €	60,00 €	1,1158 €	1,1158 €	1,1158 €	1,1158 €	- €	0,927 €	245,1551 €	18,000 €	323,16 €	2,69 €	19,7%	2,96 €
Château-Thébaud	24,090 €	35,910 €	- €	60,00 €	1,0866 €	1,0866 €	1,0866 €	1,0866 €	- €	0,931 €	242,0611 €	18,000 €	320,06 €	2,67 €	19,9%	2,93 €
Haute-Goulaine	47,827 €	12,173 €	- €	60,00 €	1,8334 €	1,8334 €	1,8334 €	1,8334 €	- €	0,334 €	260,1183 €	18,000 €	338,12 €	2,82 €	18,7%	3,10 €
La Haye-Fouassière	24,126 €	35,874 €	- €	60,00 €	1,5229 €	1,5229 €	1,5229 €	1,5229 €	- €	0,930 €	294,2996 €	18,000 €	372,30 €	3,10 €	16,9%	3,41 €
La Planche	31,850 €	28,15 €	- €	60,00 €	1,1602 €	1,1602 €	1,1602 €	1,1602 €	- €	0,947 €	252,8618 €	18,000 €	330,86 €	2,76 €	19,2%	3,03 €
Maisdon-sur-Sèvre	31,850 €	28,15 €	- €	60,00 €	1,1302 €	1,1302 €	1,1302 €	1,1302 €	- €	0,947 €	249,2618 €	18,000 €	327,26 €	2,73 €	19,4%	3,00 €
Monnières	31,850 €	28,15 €	- €	60,00 €	1,1302 €	1,1302 €	1,1302 €	1,1302 €	- €	0,947 €	249,2618 €	18,000 €	327,26 €	2,73 €	19,4%	3,00 €
Remouillé	39,241 €	20,76 €	- €	60,00 €	1,1721 €	1,1721 €	1,1721 €	1,1721 €	- €	0,544 €	205,9465 €	18,000 €	283,95 €	2,37 €	22,6%	2,60 €
Saint-Fiacre-sur-Maine	24,126 €	35,874 €	- €	60,00 €	1,5229 €	1,5229 €	1,5229 €	1,5229 €	- €	0,930 €	294,2996 €	18,000 €	372,30 €	3,10 €	16,9%	3,41 €
Saint-Hilaire-de-Clisson	24,459 €	35,541 €	- €	60,00 €	1,1415 €	1,1415 €	1,1415 €	1,1415 €	- €	0,921 €	247,5031 €	18,000 €	325,50 €	2,71 €	19,5%	2,98 €
Saint-Lumine-de-Clisson	24,279 €	35,721 €	- €	60,00 €	1,1589 €	1,1589 €	1,1589 €	1,1589 €	- €	0,926 €	250,1436 €	18,000 €	328,14 €	2,73 €	19,3%	3,01 €
Vieillevigne	31,850 €	28,15 €	- €	60,00 €	1,1715 €	1,1715 €	1,1715 €	1,1715 €	- €	0,947 €	254,2118 €	18,000 €	332,21 €	2,77 €	19,1%	3,05 €
SIVU Maisdon-Monnières	31,850 €	28,15 €	- €	60,00 €	1,1302 €	1,1302 €	1,1302 €	1,1302 €	- €	0,947 €	249,2618 €	18,000 €	327,26 €	2,73 €	19,4%	3,00 €

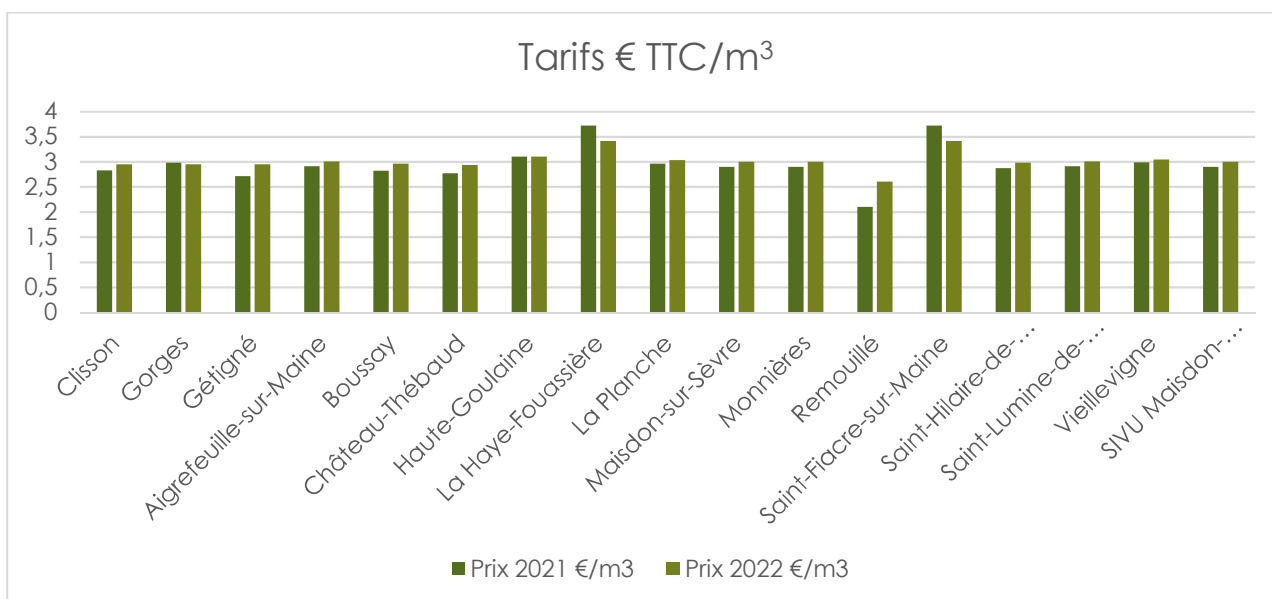
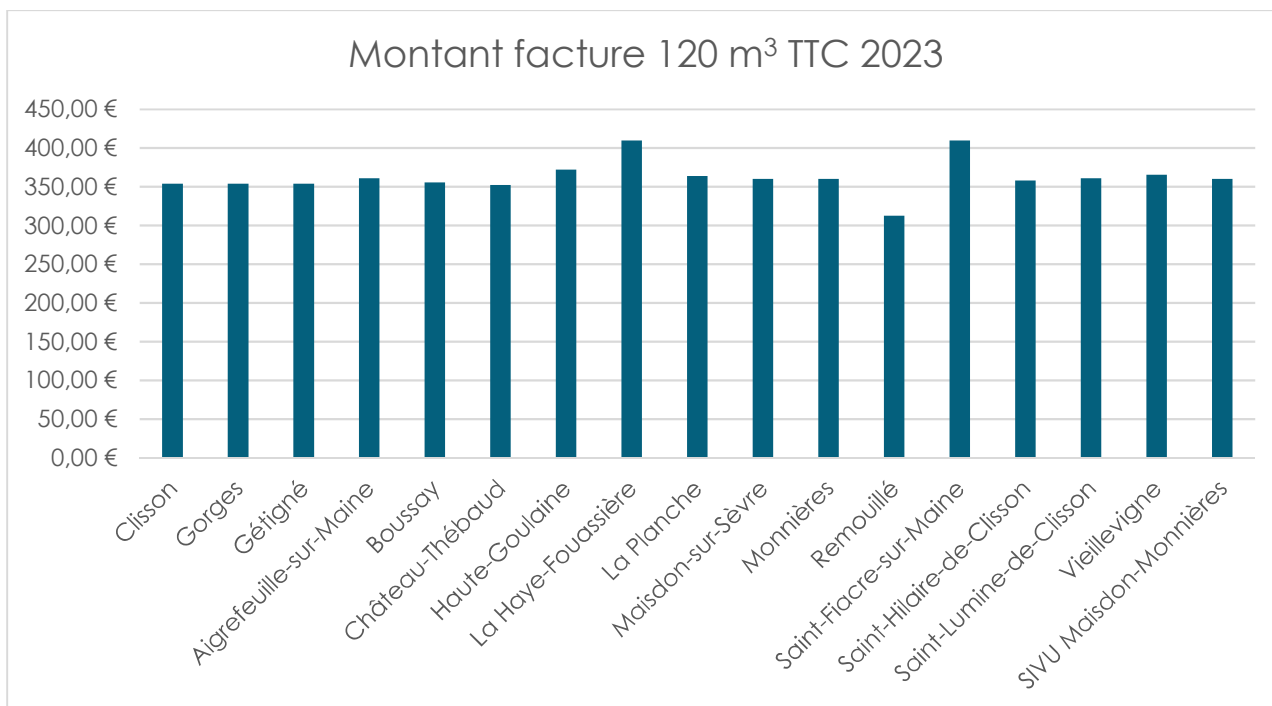
3.1.2. Facture 120 m³

Le tableau suivant présente pour chaque commune la facture assainissement 2023 de 120 m³ et son évolution par rapport à la facture 2022.

Service	Facture type	1er janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023
Château-Thébaud	Part de la collectivité	150,12 € HT	154,49 €
	Part du délégataire	133,55 € HT	147,58 €
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00 € HT	18,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00%
	Montant de la TVA	30,17 €	32,01 €
	Total HT	301,67 €	320,06 €
	Total TTC	331,83 €	352,07 €
Haute-Goulaine	Part de la collectivité	270,77 € HT	267,84 €
	Part du délégataire	49,11 € HT	52,28 €
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00 € HT	18,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00%
	Montant de la TVA	33,79 €	33,81 €
	Total HT	337,87 €	338,12 €
	Total TTC	371,66 €	371,93 €
Saint-Lumine-de-Clisson	Part de la collectivité	166,34 € HT	163,34 €
	Part du délégataire	133,54 € HT	146,80 €
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00 € HT	18,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00%
	Montant de la TVA	31,79 €	32,81 €
	Total HT	317,88 €	328,14 €
	Total TTC	349,67 €	360,96 €
Saint-Hilaire-de-Clisson	Part de la collectivité	160,84 € HT	161,44 €
	Part du délégataire	133,71 € HT	146,06 €
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00 € HT	18,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00%
	Montant de la TVA	31,26 €	32,55 €
	Total HT	312,55 €	325,50 €
	Total TTC	343,81 €	358,05 €
Aigrefeuille-sur-Maine	Part de la collectivité	151,92 € HT	147,51 €
	Part du délégataire	147,96 € HT	162,63 €
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00 € HT	18,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00%
	Montant de la TVA	31,79 €	32,81 €
	Total HT	317,88 €	328,14 €
	Total TTC	349,67 €	360,96 €

La Planche	Part de la collectivité	168,70 € HT	171,08 €
	Part du délégataire	136,57 € HT	141,79 €
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00 € HT	18,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00%
	Montant de la TVA	32,33 €	33,09 €
	Total HT	323,27 €	330,86 €
	Total TTC	355,60 €	363,95 €
Monnières	Part de la collectivité	161,50 € HT	167,48 €
	Part du délégataire	139,24 € HT	141,79 €
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00 € HT	18,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00%
	Montant de la TVA	31,99 €	32,73 €
	Total HT	319,94 €	327,26 €
	Total TTC	351,94 €	359,99 €
Remouillé	Part de la collectivité	127,68 € HT	179,89 €
	Part du délégataire	83,82 € HT	86,05 €
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00 € HT	18,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00%
	Montant de la TVA	23,07 €	28,39 €
	Total HT	230,70 €	283,95 €
	Total TTC	253,77 €	312,34 €
Vieillevigne	Part de la collectivité	171,40 € HT	172,43 €
	Part du délégataire	139,24 € HT	141,79 €
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00 € HT	18,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00%
	Montant de la TVA	32,98 €	33,22 €
	Total HT	329,84 €	332,21 €
	Total TTC	362,83 €	365,43 €
Maisdon-sur-Sèvre	Part de la collectivité	161,50 € HT	167,48 €
	Part du délégataire	136,57 € HT	141,79 €
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00 € HT	18,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00%
	Montant de la TVA	31,61 €	32,73 €
	Total HT	316,07 €	327,26 €
	Total TTC	347,68 €	359,99 €
Gorges	Part de la collectivité	307,36 € HT	187,00 €
	Part du délégataire	0	116,55 €
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00 € HT	18,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00%
	Montant de la TVA	32,66 €	32,16 €
	Total HT	326,56 €	321,55 €
	Total TTC	359,21 €	353,71 €

Gétigné	Part de la collectivité	177,00 € HT	187,00 €
	Part du délégataire	100,2 € HT	116,55 €
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00 € HT	18,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	29,52 €	32,16 €
	Total HT	295,20 €	321,55 €
	Total TTC	324,72 €	353,71 €
Clisson	Part de la collectivité	290,70 € HT	187,00 €
	Part du délégataire	0,00 € HT	116,55 €
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00 € HT	18,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00%
	Montant de la TVA	30,99 €	32,16 €
	Total HT	309,90 €	321,55 €
	Total TTC	340,89 €	353,71 €
Boussay	Part de la collectivité	156,50 € HT	158,11 €
	Part du délégataire	133,38 € HT	147,05 €
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00 € HT	18,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00%
	Montant de la TVA	30,79 €	32,32 €
	Total HT	307,88 €	323,16 €
	Total TTC	338,67 €	355,47 €
La Haie-Fouassière	Part de la collectivité	254,46 € HT	206,87 €
	Part du délégataire	133,70 € HT	147,43 €
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00 € HT	18,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00%
	Montant de la TVA	40,62 €	37,23 €
	Total HT	406,16 €	372,30 €
	Total TTC	446,78 €	409,53 €
Saint-Fiacre-sur-Maine	Part de la collectivité	254,46 € HT	206,87 €
	Part du délégataire	133,70 € HT	147,43 €
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00 € HT	18,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00%
	Montant de la TVA	40,62 €	37,23 €
	Total HT	406,16 €	372,30 €
	Total TTC	446,78 €	409,53 €



Nous pouvons constater à travers ce graphique l'évolution progressive des tarifs commune par commune vers une harmonisation à l'échelle de l'agglomération.

4. Indicateurs de performance

4.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Nous disposons à ce jour de la donnée sur le nombre d'usagers facturés donc desservis, mais pas de l'information sur le nombre d'habitants potentiellement desservis par le réseau d'assainissement collectif. Obtenir cette donnée nécessiterait un important travail de mise en parallèle des données clientèles (adresses postales) et du zonage cartographique d'assainissement.

A ce jour cet indicateur du taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif ne peut donc être calculé. Un travail de mise à jour est en cours sur les zonages AC / ANC et sur l'identification des zones à régulariser.

Toutefois, à travers les ratios d'habitants / abonnés, nous pouvons présenter une estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau d'assainissement collectif en 2022, à l'échelle de chaque commune. Ceci permet d'obtenir un ordre de grandeur mais ne représente pas le calcul réel du taux de desserte. Les valeurs ci-dessous sont donc à prendre avec recul.

Commune	Ratio Nb Hab. / Foyer	Nombre d'abonnés	Estimation nb habitants desservis	Population INSEE 2022	Taux de la population en AC
Aigrefeuille sur Maine	2,6	1 417	3 684	4 152	89%
Boussay	2,4	863	2 071	2 731	76%
Château Thébaud	2,6	841	2 187	3 339	65%
Haute Goulaine	2,5	2 383	5 958	6 050	98%
La Haye Fouassière	2,5	2 372	5 930	6 061	98%
Saint Fiacre sur Maine					
La Planche	2,5	772	1 930	2 771	70%
Maisdon sur Sèvre	2,5	934	2 335	3 050	77%
Monnières	2,5	905	2 263	2 350	96%
ex SIVU Maisdon-Monnières	2,5	58	145	ND	
Remouillé	2,6	563	1 464	1 992	73%
Saint Hilaire de Clisson	2,7	823	2 222	2 367	94%
Saint Lumine de Clisson	2,6	605	1 573	2 173	72%
Vieillevigne	2,5	1 029	2 573	4 085	63%
Clisson	2,2	3 799	8 358	7 676	100%
Gorges	2,6	2 044	5 314	3 807	100%
Gétigné	2,4	1 451	3 4826	5 211	67%
TOTAL		20 571	50 758	57 815	86%

4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.250	ence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement, de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'auto-surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	inition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour, ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.252 VP.253 VP.254	ence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la date de pose, de la date de pose ou de la période de pose en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les diamètres et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux doit être complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : réseaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire réseaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires réseaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires réseaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires réseaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires)	1 à 5 points sous conditions
VP.255	inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la date ou la période de pose (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points	1 à 15 points sous conditions
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	0 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

Les résultats des valeurs des indicateurs de gestion patrimonial par commune sont présentés dans le tableau suivant :

Commune	Note sur 120 attribuée selon la qualité des informations disponibles sur le réseau.
Aigrefeuille sur Maine	15
Boussay	26
Château Thébaud	95
Haute Goulaine	117
La Haye Fouassière	93
Saint Fiacre sur Maine	
La Planche	38
Maisdon sur Sèvre	100
Monnières	97
ex SIVU Maisdon-Monnières	110
Remouillé	15
Saint Hilaire de Clisson	103
Saint Lumine de Clisson	104
Vieillevigne	15
Clisson	10
Gorges	10
Gétigné	10

Nous ne notons pas d'évolution significative sur les notes obtenues en 2022 par rapport à l'année 2021.

4.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Pour les réseaux collectant une charge supérieure à 2000 EH :

Commune	STEP	Charge entrante DBO5 (kg/j)			Conformité (%)		
		2020	2021	2022	2020	2021	2022
Aigrefeuille sur Maine	Les Goupillières	125	105	104	100	100	100
Boussay	Ardillais	66	58	86,25	100	100	100
Gorges	La Batardière	651	680	449,67	100	100	0
SIVU de la Sèvre	La Faubretière	274	267	277,55	100	100	100
La Planche	Bois Joly	47	53	47,4	100	100	100
Vieilleville	Les Noëles	74	112	94,4	100	100	100

La station La Batardière à Gorges présente une non-conformité en 2022 sur le réseau de collecte lié à une absence de transmission des données journalières de précipitation, provenant d'un dysfonctionnement du lien de transmission, ainsi que de l'absence de transmission sur une partie de l'année des volumes journaliers déversés, due à un problème de paramétrage de la sonde. Ces points ont été corrigés pour l'année 2023.

Toutefois les volumes de déversement sont jugés excessifs pour l'année 2022, la présence d'un linéaire important de réseaux unitaires sur le système de collecte des communes de Gorges et Clisson entraîne un apport d'eaux pluviales conséquent. L'ensemble des volumes déversés l'a été en temps de pluie.

Pour diminuer les apports d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées et supprimer des rejets de pollution diffuse par les réseaux d'eaux pluviales, des travaux de requalification des réseaux situés quartier Fief des pommiers ont démarré fin 2022.

Pour les réseaux collectant une charge inférieure à 2000 EH :

Commune	STEP	Charge entrante DBO5 (kg/j)			Conformité (%)		
		2020	2021	2022	2020	2021	2022
Château-Thébaud	La Poterie	47,5	46,7	39,59	100	100	100
Château-Thébaud	Brairon	1,5	3,36	1,03	100	100	100
Château-Thébaud	Suaude	4,9	6,6	1,47	100	100	100
Château-Thébaud	Route de Caffino	60,4	47	54,26	100	100	100
Haute Goulaine	Plessis Renard	1,2	1,2	0,12	100	100	100
Haute Goulaine	Pont de L'Ouen	6,8	6,8	0,30	100	100	100
Saint-Lumine-de-Clisson	La Vérolière	7,7	6	45,62	100	100	100
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Fresne	51	42	5,63	100	100	100
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Pay	9	12	11,68	100	100	100

Saint-Hilaire-de-Clisson	L'Audouinière	5,1	5,1	1,29	100	100	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	Le Bourg Rue du Paradis	39	65	67,94	100	100	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Landonnière	7	7	1,59	100	100	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Morinière	5,4	5,4	0,28	100	100	100
La Planche	La Gausserie	5	3,1	0,21	100	100	100
Monnières	Coursay	4	2	1,2	100	100	100
Monnières	Basse Gravelle	4,6	nc	4,91	100	100	100
Monnières	Retaudière	4	4	0,15	100	100	100
Monnières	Coteaux	2	3,4	0,28	100	100	100
Monnières	Paradis	23	30	12,2	100	100	100
Monnières	Hallopière	8,2	3	5	100	100	100
Remouillé	Chemin des Vallées	45	45	61	100	100	100
Maisdon-sur-Sèvre	La Haie Trois Sous	12	11	11,3	100	100	100
Maisdon-sur-Sèvre	Le Gué Joubert	5	7	11,6	100	100	100
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beau soleil	59	57	31,1	100	100	100
Gétigné	Haute Gente	6,6	6,6	4,63	100	100	100
Clisson	Brebionnière	16	51	19,11	100	100	100

4.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Pour les stations d'épurations d'une capacité supérieure à 2000 EH :

Commune	STEP	Charge entrante DBO5 (kg/j)			Conformité (%)		
		2020	2021	2022	2020	2021	2022
Aigrefeuille sur Maine	Les Goupillières	125	105	104	100	100	100
Boussay	Ardillais	66	58	86,25	100	100	100
Gorges	La Batardière	651	680	449,67	100	100	100
SIVU de la Sèvre	La Faubretière	274	267	277,55	100	100	100
La Planche	Bois Joly	47	53	47,4	100	100	100
Vieillevigne	Les Noëllés	74	112	94,4	100	100	100

Pour les stations d'épurations d'une capacité inférieure à 2000 EH :

Commune	STEP	Charge entrante DBO5 (kg/j)			Conformité (%)		
		2020	2021	2022	2020	2021	2022
Château-Thébaud	La Poterie	47,5	46,7	39,59	100	100	100
Château-Thébaud	Brairon	1,5	3,36	1,03	100	100	100
Château-Thébaud	Suaude	4,9	6,6	1,47	100	100	100
Château-Thébaud	Route de Caffino	60,4	47	54,26	100	100	100
Haute Goulaine	Plessis Renard	1,2	1,2	0,12	100	100	100
Haute Goulaine	Pont de L'Ouen	6,8	6,8	0,30	100	100	100
Saint-Lumine-de-Clisson	La Vérolière	7,7	6	45,62	100	100	100
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Fresne	51	42	5,63	100	100	100
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Pay	9	12	11,68	100	100	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	L'Audouinière	5,1	5,1	1,29	100	100	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	Le Bourg Rue du Paradis	39	65	67,94	100	100	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Landonnière	7	7	1,59	100	100	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Morinière	5,4	5,4	0,28	100	100	100
La Planche	La Gausserie	5	3,1	2,628	0	0	0
Monnières	Coursay	4	2	1,2	100	100	100
Monnières	Basse Gravelle	4,6	20,2	4,91	100	100	100
Monnières	Retaudière	4	4	2,10	100	100	100
Monnières	Coteaux	2	3,4	3,02	100	100	100
Monnières	Paradis	23	30	12,2	100	100	100
Monnières	Hallopière	8,2	3	5	100	100	100
Remouillé	Chemin des Vallées	45	45	61	100	100	100
Maisdon-sur-Sèvre	La Haie Trois Sous	12	11	11,3	100	100	100
Maisdon-sur-Sèvre	Le Gué Joubert	5	7	11,6	100	100	100
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beau soleil	59	57	31,1	100	100	100
Gétigné	Haute Gente	6,6	6,6	4,63	100	100	100
Clisson	Brebionnière	16	51	19,11	100	100	100

La station de la Gausserie à La Planche, de 50 EH, est une station en filtre coco qui nécessitait un renouvellement de ces équipements. La décision a été prise en 2022 de supprimer cette station et de la remplacer par un poste de relevage pour transférer les effluents vers la station du Bois Joly.

4.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Pour les stations d'épurations d'une capacité supérieure à 2000 EH :

Commune	STEP	Charge entrante DBO5 (kg/j)			Conformité (%)		
		2020	2021	2022	2020	2021	2022
Aigrefeuille sur Maine	Les Goupillières	125	105	104	100	100	0
Boussay	Ardillais	66	58	86,25	100	0	0
Gorges	La Batardière	651	680	449,67	100	0	100
SIVU de la Sèvre	La Faubretière	274	267	277,55	100	100	100
La Planche	Bois Joly	47	53	47,4	100	100	100
Vieillevigne	Les Noëlles	74	112	94,4	100	100	100

Nous constatons les non-conformités suivantes :

- Aigrefeuille-sur-Maine : La non-conformité provient d'un dépassement sur le phosphore sur la période d'étiage (Août et Septembre). Toutefois cette non-conformité dépend de la méthode de calcul de la concentration moyenne, pondérée ou non par les volumes d'entrée. La méthode de calcul de la Police de l'Eau diffère de la méthode de calcul du délégataire, ayant par conséquent un affichage différent de conformité selon la source d'information. A noter que depuis 2019, la situation ne s'est jamais rencontrée car les concentrations en phosphore sur Août et Septembre étaient très nettement inférieures à 1 mg/l.
- Boussay : la non-conformité en performance provient de dépassements sur le paramètre Phosphore et MES. Un projet de nouvelle station d'épuration est en cours.

Pour les stations d'épurations d'une capacité inférieure à 2000 EH :

Commune	STEP	charge entrante DBO5 (kg/j)			Conformité (%)		
		2020	2021	2022	2020	2021	2022
Château-Thébaud	La Poterie	47,5	46,7	39,59	100	100	100
Château-Thébaud	Brairon	1,5	3,36	1,03	ND	ND	ND
Château-Thébaud	Suaude	4,9	6,6	1,47	ND	ND	ND
Château-Thébaud	Route de Caffino	60,4	47	54,26	100	100	100
Haute Goulaine	Plessis Renard	1,2	1,2	0,12	ND	ND	ND
Haute Goulaine	Pont de L'Ouen	6,8	6,8	0,30	ND	ND	ND
Saint-Lumine-de-Clisson	La Vérolière	7,7	6	45,62	100	100	100
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Fresne	51	42	5,63	100	100	100
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Pay	9	12	11,68	100	100	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	L' Audouinière	5,1	5,1	1,29	ND	ND	ND
Saint-Hilaire-de-Clisson	Le Bourg Rue du Paradis	39	65	67,94	100	100	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Landonnière	7	7	1,59	ND	ND	ND
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Morinière	5,4	5,4	0,28	ND	ND	ND
La Planche	La Gausserie	5	3,1	2,628	100	ND	ND
Monnières	Coursay	4	2	1,2	100	100	100
Monnières	Basse Gravelle	4,6	20,2	4,91	100	100	100
Monnières	Retaudière	4	4	2,10	ND	ND	ND
Monnières	Coteaux	2	3,4	3,02	ND	ND	ND
Monnières	Paradis	23	30	12,2	100	0	100
Monnières	Hallopière	8,2	3	5	ND	100	0
Remouillé	Chemin des Vallées	45	45	61	100	100	100
Maisdon-sur-Sèvre	La Haie Trois Sous	12	11	11,3	100	0	100
Maisdon-sur-Sèvre	Le Gué Joubert	5	7	11,6	100	0	100
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beau soleil	59	57	31,1	100	0	100
Gétigné	Haute Gente	6,6	6,6	4,63	ND	ND	ND
Clisson	Brebionnière	16	51	19,11	100	0	100

La réglementation prévoit, pour le suivi du bon fonctionnement du traitement pour toutes les stations supérieures à 200 EH, un suivi analytique par bilan 24h. Pour toutes les stations inférieures à 200 EH, la conformité en performance ne peut donc être déterminée (ND dans tableau ci-dessus).

Pour la station d'épuration de la Hallopière, une non-conformité en Phosphore a été observée en 2022 : la filière ne permet pas de traiter correctement le phosphore. Une réflexion est nécessaire pour lever cette non-conformité à l'avenir.

4.6. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes /
Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire.

Commune	STEP	Nombre de bilans 24h réalisés / an	% bilans conformes 2020	% bilans conformes 2021	% bilans conformes 2022
Aigrefeuille sur Maine	Les Goupillières	12	100%	100%	100%
Boussay	Ardillais	12	42%	25%	88,2%
Gorges	La Batardière	36	96%	88%	97,2%
SIVU de la Sèvre	La Faubretière	24	100%	100%	100%
La Planche	Bois Joly	12	100%	100%	100%
Vieillevigne	Les Noëllés	12	100%	100%	100%
Conformité globale			95%	90%	98 %

Des bilans non-conformes ont été observés sur les STEP de Boussay et Gorges en 2022.

Concernant la STEP de Gorges, le résultat d'analyse non-conforme n'a pas eu d'impact sur la conformité globale de la station en moyenne sur l'année et en termes de performance, telle que mesurée par la Police de l'Eau et l'exploitant.

Le cas de la STEP de Boussay a été évoqué précédemment dans ce rapport, un projet de nouvelle station d'épuration est en cours de mise en œuvre.

4.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\begin{aligned} & \text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} \\ &= \frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par les filières}} * 100 \end{aligned}$$

Communes	Station	Quantité de boues évacuées (TMS)	Destination	Taux de boues évacuées selon les filières conformes
Aigrefeuille sur Maine	Les Goupillières	41,62	Compostage	100 %
Château Thébaud	Route de Caffino	0	Épandage	-
La Haye Fouassière	La Faubretière	70,8	Compostage	100 %
La Planche	Bois Joly	35	Compostage	100 %
Maisdon sur Sèvre	Route de Beausoleil	24	Épandage	100 %
Monnières	Paradis	20	Épandage	100 %
Remouillé	Chemin des Vallées	9,3	Épandage	100 %
Saint Hilaire de Clisson	Le Bourg - Rue du Paradis	21,27	Compostage	100 %
Saint Lumine de Clisson	La Vérolière	0	Épandage	-
Vieillevigne	Les Noëlles	18,26	Épandage	100 %
Gorges	La Batardière	294	Épandage	100 %
TOTAL		534,25		100 %

4.8. Indice de connaissance des rejets (255.3)

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

L'indicateur est calculé selon les critères définis ci-dessous :

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
A1	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20 points
A2	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10 points
A3	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points
A4	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30 points
A5	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10 points
A6	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points
Partie B :		
	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10 points
Partie C :		
	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10 points

Le réseau d'assainissement de Clisson Sèvre Maine agglo est majoritairement de type séparatif, hormis les linéaires unitaires présentés dans le paragraphe 2.6.

Il existe 8 bassins d'orages en entrée de station d'épuration disposant d'un trop-plein au milieu naturel :

Communes	Station	Volume du bassin tampon (m ³)	Mesure de déversement trop-plein
Aigrefeuille sur Maine	Les Goupillières	400	Oui
Château Thébaud	Route de Caffino	140	Oui
La Haye Fouassière	La Faubretière	320	Oui
Gorges	La Batardière	900	Oui
Maisdon sur Sèvre	Route de Beausoleil	120	Oui
Saint Hilaire de Clisson	Le Bourg - Rue du Paradis	100	Oui
Saint Lumine de Clisson	La Vérolière	125	Oui
Vieillevigne	Les Noëlles	148	Oui

Les points et la valeur de l'indice par commune obtenus en 2022 sont :

Commune	Nombre de points								TOTAL
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	B	C	
Aigrefeuille sur Maine	20	10	20	30	10	0	0	0	90
Boussay	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Château Thébaud	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Haute Goulaine	20	0	0	0	10	0	0	0	30
La Haye Fouassière	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Saint Fiacre sur Maine									
La Planche	20	10	0	30	10	0	0	0	70
Maisdon sur Sèvre	20	10	0	0	0	0	0	0	30
Monnières	20	10	0	0	0	0	0	0	30
ex SIVU Maisdon-Monnières	20	10	0	0	0	0	0	0	30
Remouillé	20	10	0	0	0	0	0	0	30
Saint Hilaire de Clisson	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Saint Lumine de Clisson	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Vieillevigne	20	10	20	30	10	0	0	0	90
Clisson	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gorges	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gétigné	0	0	0	0	0	0	0	0	0

4.9. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte.

Sur l'année 2022 on comptabilise « nd » réclamations écrites à l'échelle du territoire de Clisson Sèvre Maine Agglo. (Non comptabilisées en 2022)

4.10. Taux moyen de renouvellement du réseau (P253.2)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Par manque d'historique sur les 5 dernières années cet indicateur ne peut être calculé pour 2022. Toutefois les linéaires de canalisations renouvelées par commune depuis 2019 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Commune	Linéaire renouvelé en ml			
	2019	2020	2021	2022
Aigrefeuille sur Maine		607		
Boussay	700		10	
Château Thébaud	1240			
Haute Goulaine			185	
La Haye Fouassière				
Saint Fiacre sur Maine				
La Planche				
Maisdon sur Sèvre				
Monnières				
ex SIVU Maisdon-Monnières				
Remouillé				536
Saint Hilaire de Clisson		374		
Saint Lumine de Clisson	360			
Vieillevigne	475	590	112	
Clisson				85
Gorges				
Gétigné	510		63	
TOTAL	3 285	1 571	370	621

4.11. Nombre de points noirs du réseaux (P252.2)

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Commune	2021	2022
Aigrefeuille sur Maine	ND	ND
Boussay	5,956	0
Château Thébaud	0	0
Haute Goulaine	1,522	0
La Haye Fouassière	7,523	1,858
Saint Fiacre sur Maine		
La Planche	ND	ND
Maisdon sur Sèvre	ND	ND
Monnières	ND	ND
ex SIVU Maisdon-Monnières	ND	ND
Remouillé	ND	ND
Saint Hilaire de Clisson	0	0
Saint Lumine de Clisson	0	0
Vieillevigne	ND	ND
Clisson	ND	0
Gorges	ND	0
Gétigné	ND	0

5. Financement des investissements

5.1. Travaux 2022

Le tableau suivant présente les travaux d'investissement réalisés par la collectivité en 2022 : il s'agit principalement des travaux d'extension ou de réhabilitation, de réseaux ou d'ouvrages (station ou postes de relevage) :

Année	Commune	Descriptif	Type de travaux	ouvrages concernés	Montants (en € H.T.)	Quantité (ml)
2022	Remouillé	Construction d'une nouvelle station d'épuration	Création	Ouvrage	1 434 000 €	/
2022	Clisson	Mise en séparatif réseau quartier Fief des Pommiers – Phase Sud Est démarrage	Réhabilitation	Réseaux	1 100 000 €	1 330
2022	Haute-Goulaine	PR Surboisière	Création	Ouvrage	100 000 €	/
2022	Gétigné	Pont Ligneau – réhabilitation du réseau sous le pont	Réhabilitation	Réseaux	16 000 €	13
2022	Vieillevigne	Allée de la Gare et rue du château d'eau – réhabilitation des branchements et mise à niveau des regards	Réhabilitation	Réseaux	21 000 €	/

Le tableau ci-dessous présente le détail des extensions réalisées en réseau d'eaux usées en 2022 :

Commune	Rue	Linéaire	Entreprise	Montant Travaux (€ HT)
Haute Goulaine	angle rue des moulins, rue des cercliers	15	Atlass'	9 030,40 €
Haute Goulaine	rue de la chenardière	40	Atlass'	17 011,25 €
Gorges	la galussière	17	Blanloeil	8 908,00 €
Saint Fiacre	VIGNE DES MASSES	63	BATP 44	12 925,00 €
Boussay	rue des genêts	55	ATLASS	12 783,00 €
Aigrefeuille	Parking tanneries (presbytère)	100	ATLASS	27 975,50 €
TOTAL		290 ml		97 929,15 €



Nouvelle station de Remouillé



*Travaux de
requalification des
réseaux EU / EP / AEP
sur le quartier du fief des
pommiers*

5.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022 Budget DSP	Exercice 2022 Budget Régie
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		7 398 141.21 €	3 108 171.83 €
Montant remboursé en en €	En capital	652 110.73 €	245 396.81 €
	En intérêts	312 853.52 €	91 097.57 €

Remarque : Les budgets Régie et DSP ont fusionné au 01/01/2023

5.3. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

	Exercice 2022 Budget DSP	Exercice 2022 Budget Régie
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	10 506 313.04 €	3 108 171.83 €
Epargne brute annuelle en €	1 766 181 €	107 166 €
Durée d'extinction de la dette en années	5.9 années	29.0 années

Remarque : Les budgets Régie et DSP ont fusionné au 01/01/2023

5.4. Amortissements

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de :

	Mode de gestion	Dotation aux amortissements
Clisson – Gorges-Gétigné	Régie avec prestation de services	522 465.83 €
Aigrefeuille-sur-Maine, Boussay, Château-Thébaud, La Haie-Fouassière, Haute-Goulaine, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, La Planche, Remouillé ; Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Hilaire de Clisson, Saint-Lumine-de-Clisson, Vieillevigne	Délégation de service Public	1 301 944 .07 €

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement

6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2022, le service a reçu 0 demande d'abandon de créance suivant. Le montant des abandons de créances ou de versement à un fond de solidarité (VP.119) s'est élevé à : 9 246.00 Euros.

7. Tableaux récapitulatifs des indicateurs

7.1. Indicateurs de qualité de rejet 2022

	P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées
Aigrefeuille sur Maine	100%	41,62	100%	1
Boussay	88%	-	-	-
Château Thébaud	25%	0	-	-
Haute Goulaine	-	-	-	1
La Haye Fouassière	100%	70,8	100%	-
Saint Fiacre sur Maine				
La Planche	100%	35	100%	-
Maisdon sur Sèvre	-	24	100%	-
Monnières	-	20	100%	-
ex SIVU Maisdon-Monnières	-	-	-	-
Remouillé	-	9,3	100%	-
Saint Hilaire de Clisson	-	21,27	100%	-
Saint Lumine de Clisson	-	0	-	-
Vieillevigne	100%	18,26	100%	1
Clisson	-	-	-	-
Gorges	97%	294	100%	1
Gétigné	-	-	-	2
TOTAL	98%	534,25	100%	6

7.2. Indicateurs de performance réseau

	P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-3 à N (ml)	P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage
Aigrefeuille sur Maine	15	90	ND	ND	607	0%	ND
Boussay	26	30	ND	ND	710	0%	0
Château Thébaud	95	30	ND	ND	1240	0%	0
Haute Goulaine	117	30	ND	ND	185	0%	0
La Haye Fouassière	93	30	ND	ND	0	0%	1,858
Saint Fiacre sur Maine							
La Planche	38	70	ND	ND	0	0%	ND
Maisdon sur Sèvre	100	30	ND	ND	0	0%	ND
Monnières	97	30	ND	ND	0	0%	ND
ex SIVU Maisdon-Monnières	110	30	ND	ND	0	0%	ND
Remouillé	15	30	ND	ND	536	0%	ND
Saint Hilaire de Clisson	103	30	ND	ND	374	0%	0
Saint Lumine de Clisson	104	30	ND	ND	360	0%	0
Vieillevigne	15	90	ND	ND	1177	0%	ND
Clisson	10	0	ND	ND	85	0%	0
Gorges	10	0	ND	ND	0	0%	0
Gétigné	10	0	ND	ND	573	0%	0

7.3. Indicateurs de service aux usagers

	D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1 (€)	P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	Montant des impayés en cours au 31/12/2022 (€ TTC)	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 abonnés	P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)
Aigrefeuille sur Maine	3 684	3,01 €	nd	11 783 €	0%	686,00
Boussay	2 071	2,96 €	nd	1 200 €	0%	200,00
Château Thébaud	2 187	2,93 €	nd	5 356 €	0%	1 300,00
Haute Goulaine	5 958	3,10 €	nd	22 189 €	0%	500,00
La Haye Fouassière	5 930	3,41 €	nd	16 736 €	0%	4 500,00
Saint Fiacre sur Maine						
La Planche	1 930	3,03 €	nd	3 287 €	0%	907,00
Maisdon sur Sèvre	2 335	3,00 €	nd	2 121 €	0%	67,00
Monnières	2 263	3,00 €	nd	7 885 €	0%	0,00
ex SIVU Maisdon-Monnières	145	3,00 €	nd	-	0%	0,00
Remouillé	1 464	2,60 €	nd	2 539 €	0%	44,00
Saint Hilaire de Clisson	2 222	2,98 €	nd	1 368 €	0%	300,00
Saint Lumine de Clisson	1 573	3,01 €	nd	1 426 €	0%	400,00
Vieillevigne	2 573	3,05 €	nd	19 107 €	0%	242,00
Clisson	8 294	2,95 €	nd	67 161 €	0%	100,00
Gorges	4 735	2,95 €	nd	10 926 €	0%	
Gétigné	3 396	2,95 €	nd	3 867 €	0%	
TOTAL	50 758		/	176 952 €	0%	9 246,00€

8. Perspectives 2023

8.1. Les travaux à venir

Le programme de travaux pour l'année 2023 prévoit un investissement d'environ 2 108 000 € comprenant principalement parmi les différents projets : la poursuite de la réhabilitation des réseaux au quartier Fief des Pommiers, à Clisson, et la réhabilitation de la station d'épuration du Plessis Renard.

Commune	Descriptif	Type de travaux	ouvrages concernés	Montants (en € H.T.)	Quantité (ml)
Clisson	Mise en séparatif réseau quartier Fief des Pommiers - Fin Phase Sud Est	Réhabilitation	Réseaux	1 100 000 €	1 330
Clisson	Mise en séparatif réseau quartier Fief des Pommiers -Phase Nord Ouest	Réhabilitation	Réseaux	830 000 €	980
Aigrefeuille	Rue des écoles - dévoiement du réseau d'eaux usées	Création	Réseaux	28 600 €	30
Haute Goulaine	Réhabilitation de la Station d'épuration du Plessis Renard	Réhabilitation	Ouvrages	126 000 €	/
Clisson	Espace Emeraude - extension du réseau pour parcelles commerciales	Création	Réseaux	23 000 €	105 m

8.2. Les perspectives du service assainissement

Les principales actions et orientations à venir sont :

- **Lancement du Schéma Directeur Assainissement** à l'échelle du territoire, comprenant la phase 1 (diagnostic et état des lieux) en 2023 et début 2024, et les phases suivantes à partir de 2024.
- **Renforcement du service Cycle de l'Eau** au sein de Clisson Sèvre Maine Agglo avec de nouveaux recrutements, notamment en suivi de travaux, et renforcement du suivi des délégataires.
- **Identification des entreprises du territoire pouvant nécessiter la mise en place d'une autorisation de rejet** et réflexion sur la gestion des effluents non domestiques afin de répondre à la réglementation, notamment dans le cadre des campagnes de recherche des substances dangereuses (RSDE).
- **Mise à jour documentaire** au niveau de l'ensemble des stations d'épuration du territoire (Manuel d'autosurveillance, cahiers de vie).
- **Amplification des travaux de renouvellement et réhabilitation des réseaux**, en conséquence des résultats du diagnostics du schéma directeur.